

**COMPTE RENDU REUNION
DU 13/04/2022 A 20H30**

Présents : Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, Mme MALLET Martine, M. POCHEZ Jean-Yves, M. MAMIQUE Florent, M. DUPAYA Frédéric, Mme DUCAMP Delphine, Mme POUTOIRE Nathalie, M. Olivier LABE, M. LABE DADE Eric.

Absent(e)s excusé(e)s : M. DARRICARRERE Olivier, Mme DUSSEAU Frédérique et M. SENTUCQ Eric.

Pouvoirs : M. DARRICARRERE Olivier a donné pouvoir à M. MAMIQUE Florent, Mme DUSSEAU Frédérique a donné pouvoir à M. POCHEZ Jean-Yves.

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Florent MAMIQUE, secrétaire de séance.

1- Approbation et signature du CR du 02/03/2022 :

Mme le Maire demande s'il y a des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance du 02.03.2022.

Aucune n'est formulée.

Il est procédé au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Budget 2022 :

Délibération D2022-13 : Affectation des résultats 2021

COMMUNE

Vu le vote du Compte Administratif 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

- un excédent de fonctionnement de :	43 746 75
- un excédent reporté de 2020 :	128 949.95
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	172 696.70
- un excédent d'investissement de :	1 573.44
- un excédent des restes à réaliser de :	37 128.80
Soit un excédent de financement de :	38 702.24

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	172 696.70
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	172 696.70

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	1 573.44
--	----------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 Abstention, l'affectation des résultats de l'exercice 2021 comme proposé ci-dessus.

LOTISSEMENT DES PALOMBES

Vu le vote du Compte Administratif 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

- un déficit de fonctionnement de : 0.00

- un déficit reporté de 2020 : 0.00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 0.00

- un déficit d'investissement de : 0.00

- un déficit des restes à réaliser de : 0.00

Soit un déficit de financement de : 0.00

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DEFICIT 0.00

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 0.00

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 0.00

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 Abstention, l'affectation des résultats de l'exercice 2021 comme proposé ci-dessus.

Délibération D2022-14 : Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Michèle PROSPER,

vote à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 Abstention, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 144 505.14

Recettes : 107 376.34

Fonctionnement

Dépenses : 530 736.70

Recettes : 530 736.70

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 174 826.64 (dont 30 321.50 de RAR)

Recettes : 174 826.64 (dont 67 450.30 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 530 736.70 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 530 736.70 (dont 0,00 de RAR)

4- Taux d'imposition 2022 :

Les bases vont augmenter de 3,4% (décision de l'Etat) ce qui implique que même si la commune n'augmente pas ses taux, les impôts augmenteront quand même.

Délibération D2022-15 : Vote des taux d'imposition 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2022 (état n°1259 COM (TFB-TFNB)) de la taxe d'habitation et des taxes foncières, adressé par les services fiscaux à la commune.

Le Conseil Municipal doit délibérer et procéder au vote des taux 2022 permettant de déterminer le produit fiscal attendu des taxes directes locales, en fonction de la notification des bases d'imposition prévisionnelle 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix « Pour », 1 voix « Contre » et 2 Abstention :

- d'augmenter les taux d'imposition **2022**, produit attendu : **147 043 €**
- de voter les taux d'imposition **2022** ci-après :

	Taux 2021	Taux 2022	Bases 2022	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	32.71%	33,03%	400 100	132 153 €
Taxe Foncière (non bâti)	50.67%	51,17%	29 100	14 890 €

5- Subventions 2022 :

Délibération D2021-16 : Subventions 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour les subventions suivantes :

FOYER DES JEUNES	2 000 €
ACCA Paye l'électricité	1 000 €
ASSOCIATION DES AMIS DE SAINTE CROIX	400 €
ASSOCIATION DES AMIS DES EGLISES ANCIENNES	50 €
CLUB DES 2 CLOCHERS	500 €
COMITE KERMESSE	160 €
INTER ASSOCIATION	160 €
PST OMNISPORT	300 €
TELETHON	100 €
CENTRE DE LOISIRS : TARTAS période des vacances scolaire	16 €
Mercredi après-midi période scolaire	10 €
MEILHAN période des vacances scolaire	11 €
Mercredi après-midi période scolaire	6 €

(participation par jour et par enfant de Carcarès-Sainte-Croix)

COLLEGIENS : 35 €
(participation pour un seul voyage scolaire par an par élève de Carcarès-Sainte-Croix)

RESTAURANTS DU COEUR (sur article 6713)	145 €
SECOURS CATHOLIQUE :	160 €
DON DU SANG	160 €
LE LIVRE MEMORIAL(Résistance Landaise)	50 €
PROTECTION CIVILE (Ukraine)	200 €

La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2022.

7- FEC 2022 (FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES – TRAVAUX):

Délibération D2022-17 : FEC 2022

Après exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de faire procéder aux travaux de rénovation à la maison du canton : changement de la porte et des fenêtres (double vitrage) et des radiateurs :

* devis Loubery (menuiseries) pour un montant de .HT 3.875,50 + TVA 213,15

soit TTC 4088.66 €

* devis Goyer (Remplacement chauffage) pour un montant de HT 2.364,65 + TVA 236,47

soit TTC 2601,12 €

• devis Goyer (Remplacement éclairage Foyer des Jeunes) pour un montant HT 3.826,00, TVA 765,20, **soit TTC 4591.20 €**

• devis Goyer (Remplacement éclairage Grange) pour un montant HT 831.87, TVA 166,37, **soit TTC 998,24 €**

• devis Goyer (Remplacement éclairage Mairie° pour un montant HT 841,80, TVA 168,36 , **soit TTC 1.010,16**

- de faire procéder aux travaux de changement des menuiseries, remplacement du chauffage et remplacement des éclairages par des lampes et tubes leds

Soit un montant **Total : HT 11.739,82 €, TVA 1.549,65 €, soit TTC 13.289,38 €**

La dépense sera imputée en section d'investissement du budget communal 2022.

- de solliciter du Conseil Départemental des Landes une aide au titre du Fonds d'Equipement des Communes (FEC) pour l'exercice 2022.

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

8- Budget Primitif LOTISSEMENT LES PALOMBES 2022

Délibération D2022-18 : Budget Primitif LOTISSEMENT LES PALOMBES 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Michèle PROSPER, vote à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 Abstention, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 465.745,00€

Recettes : 465.745,00€

Fonctionnement

Dépenses : 465.745,00€

Recettes : 465.745,00€

9 Informations diverses :

- Forêt : devis de l'ONF – Joël SAINT GUIRONS

Devis ONF travaux forestiers pour HT 3.382,20 €, TVA 338,22 €, **SOIT TTC 3.720,42 €**

(débroussaillage en plein, labour, pulvérisation labour, fourniture de plants de PIN MARITIME et mise en place des plants)

- Démission Eric SENTUCQ, conseiller municipal. Son courrier reçu ce jour va être transmis au service élection de la Préfecture afin qu'ils en prennent acte et qu'ils demandent la mise à jour du RNE (Registre National des Elus).

- Régularisation de l'acte de vente de M. PEYREBLANQUES (2020) avec la commune pour 1€+ frais d'acquisition pour 240€

- Demande des Jardins Naïfs de signalétique.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal ne voit d'inconvénient à l'installation de panneaux mais avec des attaches réglementaires et uniquement sur les piquets déjà existants aux 5 endroits suivants :

- Intersection route de la Midouze / route de Carcarès-Sainte-Croix
- Intersection route de Chinan / route de Lalande (bord 2x2 voies)
- Intersection route de Lalande / bretelle d'insertion sur la 2x2 voies (garage Rollin)
- au Sourbé
- Intersection route de Carcarès-Sainte-Croix / route du Sourbé

- Commission Environnement/Patrimoine : Frédérique DUSSEAU et Jean-Yves POCHEZ

Samedi 23 avril 2022, plantation des semis pour la jachère et peinture du poste EDF au Sourbé. Le poste EDF du bourg va également être fait mais dans un second temps.

- Infos sur les terrains de M. TAUZIN

Un maître d'œuvre est venu se renseigner pour un projet de clinique vétérinaire sur l'un des lots de M. TAUZIN à la zone de Champigny.

Fin de la séance à 22h34.

Michèle PROSPER	Joël SAINT-GUIRONS	Martine MALLET	Jean-Yves POCHEZ	Olivier DARRICARRERE
Delphine DUCAMP	Frédéric DUPAYA	Frédérique DUSSEAU	Eric LABEDADE	Olivier LABE
Florent MAMIQUE	Nathalie POUTOIRE	Eric SENTUCQ		